Facture N°		**Etablie le**	

Contrat d'achat photovoltaïque		**n°**	
Période semestrielle de facturation	**du**		**au**

Coordonnées Producteur		**Coordonnées Acheteur EDF**	EDF Agence Obligation d'achat Solaire
Détail adresse		Détail adresse	TSA 10295
Code postal Commune		Code postal Commune	94962 CRETEIL CEDEX
Tél		Tél	0 969 37 57 07 (Service gratuit + prix d'un appel)
mail		mail	OA-SOLAIRE@edf.fr
		site internet	www.edf-oasolaire.fr
		TVA intracommunautaire EDF :	FR03552081317

Adresse du site de production (si nécessaire)

Détail adresse	
Code postal Commune	

Compteur de production, …….. n° :

Date nouveau relevé du :		Valeur du nouvel index (P1) :	
Date ancien relevé du :		Valeur de l'ancien index (P2) :	
		Production (P3 = P1-P2) :	
	Production x pourcentage de répartition du contrat à savoir	% (P4 = % x P3) :	

Compteur de contrôle de non-consommation (vente en totalité), …….. n° :

Date nouveau relevé du :		Valeur du nouvel index (A1) :	
Date ancien relevé du :		Valeur de l'ancien index (A2) :	
		Consommation Auxiliaires (A3 = A1-A2) :	
	Consommation Auxiliaires x pourcentage de répartition du contrat à savoir	% (A4 = % x A3) :	

Production de kWh livrés (net des auxiliaires). Pnet = P4-A4 :

Plafond annuel de l'énergie livrée, donné à l'article 5 du contrat :

Montant de la facture

Production livrée en kWh, jusqu'au plafond		au tarif de		Soit un montant de :
Production livrée en kWh, au-delà du plafond		au tarif de		Soit un montant de :

TVA non applicable, article 293 B du code général des impôts **Montant**

Conditions de règlement:
Cette facture est payable au plus tard 20 jours à compter de sa date d'envoi.
A défaut de paiement intégral dans le délai contractuel, hors le montant contesté, les sommes dues seront majorées de plein droit, en application de la Loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992, et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, de pénalités calculées sur la base du taux d'intérêt légal multiplié par trois (en application de la loi du 4 août 2008), ce taux étant celui du dernier jour du mois précédant l'émission de la facture. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Signature :